



RÈGLEMENT DES RUNS MARINS 2025

L'ORGANISATION

Tous les Runs Marins sont organisés par l'Association de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan®, Association loi 1901 inscrite au Journal officiel du 9 septembre 2004.

OBLIGATIONS LIÉES À CE RÈGLEMENT

La participation à un Run Marin implique l'acceptation du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent sans réserve avant, pendant et après l'événement.

CONSIGNES

L'organisation met en place des consignes pendant les runs marins, afin que les participants puissent laisser leurs objets personnels le temps de l'activité. Cependant le participant décharge toutes responsabilités de l'organisation en cas de vols ou dégradations des effets personnels.

T-SHIRT

Chaque participant se verra remettre un t-shirt "run marin" sous réserve de stock. Si, un participant souhaite participer à plusieurs Runs Marins, il se verra remettre un seul t-shirt pour tous les Runs Marins.

ASSURANCES

Chaque participant doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle de responsabilité civile.

DROIT À L'IMAGE ET LES DONNÉES PERSONNELLES

Tous les participants abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de L'Ultra Marin® ou aux Runs Marins pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant avant, pendant ou après l'événement, toutes les informations liées à sa participation.